

		DELIBERATION du COMITE SYNDICAL du Pays Berry St Amandois n° 03_698/08.07.2024
Nombre de délégués = 99 Présents = 46 Pouvoirs = 09 Nombre de voix = 55 Excusés = 08 Absents = 36	L'an deux mille vingt-quatre, le 08 juillet, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte de Développement du Pays Berry St-Amandois, légalement convoqué, s'est réuni à Rezay sous la présidence de Monsieur Louis COSYNS, Président du Syndicat du Pays Berry St-Amandois.	

Date de convocation: 28 juin 2024
Affichée le 28 juin 2024

Délégué(e)s titulaire(s)/suppléant(e)s présent(e)s : Laurence DENOUX (Ardenais), Gilles BELIN (Arpheuilles), Yannick GODARD (Bouzaïs), Bernard RONDELET (La Celle), Nathalie AROYO (La Celle Condé), Maryse JACQUIN-SALOMON (Chambon), Joël DURIN (Charenton-du-Cher), Frédéric DURANT (Châteaumeillant), Guy DESBOIS (Le Châtelet), Jean-Pierre DELANGE (Chavannes), Daniel RONDIER (Cogny), Philippe AUZON (CdC Cœur de France), Irène THIBAUT (CdC du Dunois), Clarisse DULUC (Conseillère Départementale), Daniel TIETARD (Coust), Rolande FOUCAT (Culan), Louis COSYNS (Dun-sur-Auron), Philippe PERRICHON (La Groutte), Chantal de L'ESCALOPIER (Lantan), Annie RADUGET (Lapan), Nadine SENDEL (Levet), Martine DUPLAIX (Loye-sur-Arnon), Jean-Paul DUPLÉSSI (Maisonais), Annie DION (Marçais), Dominique DUBREUIL (Morlac), Marie-Ange MATHIOT (Orval), Michel BERTHOMIER (La Perche), Pascal MASQUELET (Le Pondy), André GASPAREUX (Préveranges), Corine FERY (Reigny), Fabienne LEVACHER (Rezay), Béatrice BEURDIN (Saint-Georges-de-Poisieux), Etienne DURAND (Saint-Germain-des-Bois), Francis PERROT (Saint-Hilaire-en-Lignièrès), Alain BOURDEAU (Saint-Jeanvrin), Claude AUBAILLY (Saint-Pierre-les-Etieux), Bernadette GUILLOT (Saint-Priest-la-Marche), Sylvie SCHWAAB (Saint-Saturnin), Guy BERÇON (Saint-Vitte), Monique AUBAILLY (Serruelles), Christelle FONTAINE (Thaumiers), Dominique ROBLIN (Touchay), Cécile REGRAIN (Uzay-le-Venon), Sonia TOUZET (Venismes), Dominique SIMONIN (Vernais), Gilles POINTEREAU (Vesdun).

Délégué(e)s excusé(e)s : Patrick MAGUET (Ainay-le-Vieil), Marilène ALGRET (Beddes), Roger DAGHER (Bruère-Allichamps), Stéphane CHEDEVILLE (Corquoy), Florence HAUTEFEUILLE (Ineuil), Lucien CABANNE (Meillant), Yan CADIER (Orcenais), Lucie DE OLIVEIRA (Saint-Loup-des-Chaumes),

Délégué(e)s ayant donné pouvoir : Anne-Marie FERRY (La Celette) a donné pouvoir à Philippe AUZON, Jean GIRAUD (CdC Berry Grand Sud) a donné pouvoir à Fabienne LEVACHER, Didier BRUGÈRE (Conseiller Départemental) a donné pouvoir à Joël DURIN, Bernadette PERROT-DUBREUIL (Conseillère Départementale) a donné pouvoir à Guy DESBOIS, Sylvie QUENTIN (Crézançay) a donné pouvoir à Annie RADUGET, Emmanuel RIOTTE (Saint-Amand-Montrond) a donné pouvoir à Louis COSYNS, Michel MORIN (Saint-Denis-de-Palin) a donné pouvoir à Etienne DURAND, Didier ACCOLAS (Saulzais-le-Potier) a donné pouvoir à Martine DUPLAIX, Cathy BATISTE (Vallenay) a donné pouvoir à Maryse JACQUIN-SALOMON,

Délégué(e)s titulaires absent(e)s : Jean du PEYROUX (Arcomps), Claude TOUNSI (Bannegon), Serge AUDONNET (Bessais-le-Fromental), Bertrand DE GANAY (Bussy), Eric DUIGOU (Chalivoy-Milon), François GAMBAGE (Châteauneuf-sur-Cher), Yves DODEMENT (Colombiers), William PELLETIER (CdC Arnon Boischaud Cher), Patrick BARNIER (Conseiller Départemental), Jean-Luc BRAHITI (Conseiller Départemental), Philippe CHARRETTE (Conseiller Départemental), Pierre GROSJEAN (Conseiller Départemental), Florence PIERRE (Conseillère Départementale), Marie-Pierre RICHER (Conseillère Départementale), Rémi BOURRET (Contres), Patrick BIGOT (Drevant), Bertrand SEVERIN (Epineuil-le-Fleuriel), Nicole DEGAGE-PHALANCHER (Farges-Allichamps), Jean-Marie MORIER (Faverdines), Thomas BAUDON (Ids-St-Roch), Hervé MONJOIN (Lignièrès), Catherine GIGOT (Lugny-Bourbonnais commune d'Osmery), Isabelle RIBAudeau-HUE (Montlouis), Franck DAUMIN (Nozières), Gilles LAVEDRINE (Osmery), Alexandre PLANCHER (Parnay), Nicolas GAUSSERAN (Raymond), Christophe POINTEREAU (Saint-Baudel), Jean-Pierre AMIZET (Saint-Christophe-le-Chaudry), Nicolas BARRET (Saint-Maur), Claude SCHNURER (Saint-Pierre-les-Bois), Nelly BURET (Saint-Symphorien), Nicolas DESESSART (Senneçay), Florence LERUDE (Sidiailles), Alain RIEU (Verneuill), Joëlle LESUEUR (Villecelin).

Objet: Validation des modalités de poursuite de l'OPAH

Après avoir présenté le nouveau dispositif « pacte territorial France Renov »

Il est entendu que :

- Les 4 Communautés de communes du territoire ont été concertées le 3 juillet dernier.
- Qu'elles ont déjà confié au Pays le portage de l'OPAH et qu'aucune ne souhaite s'engager individuellement dans un PACTE
- Les 4 Communautés de Communes souhaitent poursuivre l'action engagée en terme d'habitat de façon collective et à l'échelle du Pays.

Les élus se sont accordés sur le fait que :

- L'organisation type « guichet d'information, d'orientation et d'accompagnement » adoptée au niveau du Pays fonctionne bien, est plutôt reconnue et est le fruit de près de 10 ans d'efforts et de communication
- Cette organisation doit perdurer et ce au bénéfice de nos habitants. La proximité d'intervention et l'identification du Pays comme porte d'entrée ne doit pas être remise en question ni modifiée. Elle demande surtout à être encore plus amplifiée (notamment par la mise en place d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique)
- qu'il est IMPERATIF de prendre le volet facultatif mais finalement le seul qui permet d'agir c'est-à-dire l'accompagnement des ménages
- Que la volonté politique forte des communes et intercommunalités du Pays se matérialise dans un budget annexe conséquent qui pourrait être porté à 300 000 € dans le cas du portage d'un PACTE sur tous ses volets et domaines d'intervention.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité

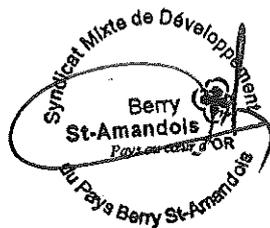
- Qu'il ne souhaite en aucun cas régresser dans l'organisation actuelle et que si cela passe par la contractualisation d'un PACTE à l'échelle du Pays, il se positionnera
- Qu'il a néanmoins acté le positionnement du Conseil Départemental et dans l'intérêt d'une uniformisation des réponses à tous les habitants du Cher, il n'est pas opposé **mais à la condition**
 - o Que le Département organise et participe au financement du guichet unique du Pays Berry St Amandois
 - o Qu'il permette (par convention, à imaginer) que le Pays soit un opérateur reconnu et légitime pour intervenir et accompagner les habitants. Le Pays continuerait à organiser et à coordonner l'action en matière d'habitat sur son territoire
 - o Qu'il contractualise également sur le volet accompagnement

Fait et délibéré, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Fait à Saint-Amand-Montrond, le 08 juillet 2024

Le Président, Louis COSYNS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-251802161-20240708-03_698-CS080724-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2024

Publication : 11/07/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>